

Série **Santé de la reproduction, fécondité et développement**

Document de recherche n°6

**MATERNITE ET MARIAGE EN MILIEU
RURAL SENEGALAIS : QUEL AVENIR POUR
LES MERES CELIBATAIRES ?**

Nathalie Mondain, Valérie Delaunay, et Agnès Adjamagbo

Adjamagbo Agnès, chargée de recherche à l'IRD
Équipe de recherche Population-Santé,
Laboratoire Population-Environnement-Développement,
Unité Mixte de Recherche IRD-Université de Provence 151.
LPED, Université de Provence, Centre Saint-Charles, Case 10, 13331
Marseille Cedex 3 - Tel. +33 (0)4 91 10 85 19
Agnes.Adjamagbo@up.univ-mrs.fr

Delaunay Valérie, chargée de recherche à l'IRD
Équipe de recherche Population-Santé,
Laboratoire Population-Environnement-Développement,
Unité Mixte de Recherche IRD-Université de Provence 151.
LPED, Université de Provence, Centre Saint-Charles, Case 10, 13331
Marseille Cedex 3 - Tel. +33 (0)4 91 10 85 19
Valerie.Delaunay@up.univ-mrs.fr

Mondain Nathalie, démographe
Équipe de recherche Population-Santé,
Université de Montréal, Département de démographie
CP3128 succursale Centreville
Montréal QC H3C 3J7, Canada - Tel. +1 514 343 6610
nathalie.mondain@umontreal.ca

© Laboratoire Population-Environnement-Développement
Unité de mixte de recherche IRD - Université de Provence 151.
2005

Centre St Charles, case 10
3, place Victor Hugo
13331 Marseille Cedex 3, France

Septembre 2005

Cette communication a été présentée à la Chaire Quételet 2004 : Santé de la reproduction au Nord et au Sud. De la connaissance à l'action, 17-20 novembre 2004, Institut de démographie, UCL, Louvain-la-Neuve, Belgique. A paraître dans les Actes de la Chaire Quételet 2004.

I. Introduction

Un nombre croissant d'études concerne les nouveaux contours des relations sexuelles avant le mariage aussi bien dans les sociétés du Nord que dans celles du Sud (Lapierre-Adamcyk et al, 1999). Afin de cerner, dans une société donnée, l'évolution des normes relatives à la fécondité avant le mariage, un des principaux enjeux consiste à définir le mariage et notamment à quel moment un couple se considère comme étant en union.

En Afrique la définition du mariage pose un certain nombre de difficultés dans la mesure où, loin de constituer un événement fixe et identifiable par une date unique, il s'agit davantage d'un processus aux multiples étapes et impliquant de nombreux acteurs (van de Walle, 1968; van de Walle, 1993; van de Walle et Meekers, 1994; Meekers, 1992; Locoh, 1994). En particulier, comme le souligne Thiriart (1999 : 84) *pour apprécier les dispositions dans lesquelles les systèmes familiaux coutumiers enferment le couple et les règles dont ils entourent la sexualité, il faut entrer dans la logique d'une organisation sociale reposant sur les lignages. Ces entités collectives, organisées selon un principe de filiation unilinéaire, sont en effet seuls à donner un sens à la formation du couple : ce n'est pas pour soi que l'on se marie et que l'on a des enfants, mais afin que ceux-ci viennent renforcer le lignage par leur vitalité, leur travail, les alliances qu'ils permettent et leur étroite dépendance.* Cette fonction sociale du mariage lui confère une valeur unanimement reconnue. Dans bien des sociétés africaines le célibat définitif est un phénomène très rare. Le passage par le mariage constitue l'un des principaux événements structurants de la vie des individus, hommes ou femmes. En contrepartie, l'adulte non marié bénéficie de peu de considération sociale. La solitude féminine, notamment, n'est tolérée que comme un état transitoire : une rupture d'union est généralement rapidement suivie d'un remariage. Enfin, la procréation est une finalité essentielle de l'union conjugale qui légitime l'acte sexuel.

Au cours des dernières décennies du 20^{ème} siècle, d'importants changements socio-démographiques se sont opérés en Afrique sub-saharienne, aussi bien en milieu urbain que rural. Ces transformations sont liées à un contexte général de transformations sociales et économiques qui engendrent notamment le report de l'âge au premier mariage des femmes. Celui-ci, en allongeant la période de célibat, augmente par-là même la durée d'exposition aux relations sexuelles pré-nuptiales (Lestaehghe, 1989; Garenne et Halifax, 2000, Locoh, 2003). Pour bon nombre de pays, ces évolutions se sont opérées dans un contexte de faible diffusion des méthodes contraceptives efficaces. Ainsi, la fécondité adolescente, importante en Afrique sub-saharienne se caractérise de plus en plus par la proportion croissante de grossesses pré-nuptiales.

Selon la nature des normes sociales en vigueur et le type de relation établi avec le partenaire, les conséquences d'une grossesse pré-nuptiale pour la mère et l'enfant varient. Dans le cas du Sénégal par exemple, le modèle féminin idéal qui reste très largement valorisé est celui d'épouse et de mère (Adjamagbo et al, 2003). Le bonheur féminin hors des cadres reconnus du mariage et de la maternité est une aberration sociale. En outre, les règles relatives à la sexualité stigmatisent l'exercice d'une sexualité hors mariage. Dans un tel contexte, mettre au monde un enfant en étant célibataire expose une femme à la marginalisation sociale et au risque de précarité sociale et économique pour elle et son enfant.

Il convient donc de s'interroger sur l'influence d'une grossesse pré-nuptiale, sur l'avenir matrimonial d'une femme. Autrement dit, le fait d'être mère célibataire remet-il en question l'avenir matrimonial de ces femmes ? Il importe également de s'intéresser aux représentations du mariage. En effet, les grossesses hors mariage ne sont-elles pas le signe d'une fragilisation du modèle et des normes conjugales jusque là en vigueur ?

Une enquête biographique menée en 2001 dans la capitale du Sénégal, Dakar, a montré qu'entre la génération née en 1942-56 et celle née en 1967-76, la proportion de premières naissances issues de mères célibataires passe de 8 % à 23 % (Adjamagbo et al, 2003). Ces naissances hors mariage concernent essentiellement les jeunes femmes entre 20 et 25 ans et sont donc rarement le fait des adolescentes, mais plutôt de jeunes femmes encore célibataires. Parmi ces mères célibataires, certaines épousent par la suite le père de l'enfant. Cependant, un profond changement s'opère au fil des générations : la part de celles qui épousent le père de leur premier enfant passe de 60 % pour la génération la plus ancienne à seulement 15 % pour la génération la plus jeune. À l'âge de 25 ans, la proportion de filles mères qui n'ont pas épousé le père de leur enfant atteint près de 13 % pour la plus jeune génération alors qu'elle n'était que de 3 % pour la génération la plus ancienne. La plupart de ces femmes trouvent tout de même un mari par la suite, mais qui n'est pas le père de leur premier enfant (Adjamagbo et al. 2003). Qu'en est-il de l'avenir des filles mères dans un contexte rural où les normes sociales demeurent fortes ? Telle est la question que nous nous posons dans cette contribution.

II. Le contexte et les hypothèses

Notre recherche est basée sur une étude de cas en milieu rural sénégalais : il s'agit de la zone d'étude de Niakhar, située à 150 km au sud est de Dakar et qui fait l'objet depuis le début des années 1980 d'un suivi démographique (Delaunay et al., 2003; <http://www.ird.sn/activites/niakhar/index-pdf.htm>).

Les habitants de la zone sont en majorité d'ethnie sereer et pratiquent une activité agropastorale importante. La société est organisée selon un système lignager bilinéaire avec une prédominance du matrilineage ce qui implique une transmission de la richesse familiale en lignée utérine. Les droits et obligations au sein de la famille, notamment envers les enfants, sont quant à eux davantage liés au patrilineage. Ceci est important si l'on s'intéresse à la maternité en dehors du mariage puisque le père a des droits sur ses enfants ce qui devrait engendrer une pression supplémentaire sur la femme. Les rites animistes cohabitent avec l'appartenance à une religion monothéiste à dominante islamique (75% de la population se déclare de religion musulmane contre 25% de religion chrétienne). Le niveau d'instruction est faible, la majorité de la population étant non scolarisée. La société sereer se structure en système de stratification complexe où se croisent des hiérarchies multiples en interaction les unes avec les autres (Guigou, 1992 ; Faye, 2004). Retenons pour les besoins de cette étude que les « non castés » regroupent les paysans issus de la population sereer d'origine ainsi que les nobles ou *Doomi buur* et les *Ceddo*, issus de l'aristocratie sereer. Les « castés » regroupent quant à eux les griots et les artisans. À cela s'ajoute un petit groupe qualifié de « non sereer » rassemblant des individus issus d'ethnies autres que sereer et qui n'entrent pas dans cette nomenclature.

Le mariage se conclut suite à une longue période de négociations entre les familles des intéressés. Les conjoints sont en général choisis par leurs familles (ou l'homme oriente son choix selon les exigences de son père) en fonction de certains critères reflétant l'endogamie sociale et géographique qui existe au sein de cette société. Une fois le couple et les familles en accord, les parts de la compensation matrimoniale à la charge du fiancé peuvent être versées, le plus souvent en plusieurs fois. Si les parts de la fille et celle de son père sont versées, la

cérémonie religieuse musulmane (*takk*) peut être célébrée. Cette cérémonie donne un « droit de visite » de l'homme à sa femme et le couple peut commencer sa vie reproductive. La cérémonie traditionnelle (*ngulok*) symbolise l'entrée au domicile conjugal de la femme (résidence virilocale) et donc la cohabitation. Le mariage chrétien célébré à l'église coïncide généralement avec la cérémonie traditionnelle ou intervient plus tard.

Avec les difficultés économiques croissantes, des aménagements dans l'ordre et le contenu des étapes du processus s'opèrent. De plus en plus, le couple est formé avant l'implication officielle des familles même si l'on ne peut encore parler d'unions libres (Guigou, 1992). De plus, la zone de Niakhar apparemment isolée et réputée « traditionaliste » se caractérise par d'importants flux de migration saisonnière de travail concernant la population féminine et masculine et ce, dès un âge assez jeune (Fall, 1998; Waitzenegger, 2002). Ces migrants se dirigent surtout vers la ville, en particulier Dakar. Par conséquent cette région rurale, comme d'autres au Sénégal et ailleurs en Afrique, n'est plus isolée et tisse d'importants liens avec le milieu urbain. Ceci implique davantage l'exposition des individus, surtout des jeunes, à de nouveaux modèles de comportements et plus simplement, à la séparation d'avec leur milieu social d'origine principalement structuré par des relations familiales et de parenté étroites. Le contexte des relations amoureuses et/ou sexuelles des jeunes célibataires en est profondément modifié. Il englobe une palette de situations allant des relations « villageoises », avec un partenaire originaire du même entourage villageois, aux relations « urbaines », avec un partenaire résidant en ville, originaire d'un groupe social différent. Ce contexte englobe aussi un type de relations forcées ou incitatives, encore mal connu, mais qui semble toucher de manière assez forte le milieu du travail domestique, milieu auquel appartient la quasi-totalité des jeunes migrantes (Adjamagbo et al. 2004). Le relâchement du contrôle social sur la sexualité des adolescent(e)s, combiné à leur méconnaissance ou au manque d'accès aux méthodes contraceptives efficaces (Ndiaye et al, 2003), explique en partie l'augmentation des grossesses prénuptiales ces dernières décennies dans cette population.

L'objet de cette contribution est de décrire les circonstances dans lesquelles surviennent les grossesses prénuptiales et les conséquences qu'elles peuvent avoir sur l'avenir matrimonial de la jeune fille. Les grossesses hors mariage sont généralement considérées comme indésirées et comme des faits susceptibles d'entraîner un rejet de la part de la famille. Ce point est tout à fait pertinent dans le contexte de la société étudiée dans la mesure où le mariage reste le seul cadre socialement reconnu pour l'exercice de la sexualité et de la maternité. Mettre au monde un enfant sans être mariée, est perçu comme une situation hors norme, stigmatisante et expose la mère et son enfant à une précarisation sociale et économique. Cependant, il nous semble important de nuancer cette assertion en tenant compte du type de relation qui unit les partenaires auteurs de la grossesse. Partant de ce principe, nous posons l'hypothèse selon laquelle toutes les grossesses prémaritales ne sont pas toutes porteuses du même risque social et qu'elles doivent être replacées dans le contexte de la relation entre les partenaires. Dans certains cas, les grossesses imprévues sont rattrapées par la norme par le biais d'un mariage rapidement conclu. Cette hypothèse permet de rétablir un rôle actif à la mère. En effet, elle sous-entend qu'une grossesse hors mariage peut aussi être le fruit d'une stratégie délibérée de la part d'une femme (avec ou sans la complicité de son partenaire d'ailleurs) pour faire accepter une relation amoureuse et rendre le mariage incontestable par la famille.

III. Données et méthode

Notre étude associe deux approches complémentaires : la première de type quantitatif nous permet d'une part, de mesurer les niveaux et tendances des grossesses prénuptiales puis d'en repérer les déterminants et, d'autre part, de cerner ce qu'il advient d'une mère célibataire en terme d'avenir matrimonial. Une femme qui a eu un enfant va-t-elle se retrouver marginalisée

au point de voir son entrée en mariage retardée ? L'autre approche, de type qualitatif nous permettra de mieux saisir les représentations et le vécu d'une grossesse hors mariage et également la manière dont les risques qui lui sont associés (notamment en termes d'avenir matrimonial) sont perçus.

Trois sources de données sont utilisées : la base de données d'un suivi démographique, les données d'une enquête biographique rétrospective et enfin, des entretiens qualitatifs. Concernant les données statistiques, on ne travaille que sur les conceptions ayant donné lieu à une naissance, les cas de fausse-couche et d'avortements n'étant pas pris en compte.

Le système de suivi démographique (SSD)

Le suivi démographique enregistre l'ensemble des naissances et des mariages (sur base déclarative). Par ailleurs, à l'entrée de chaque individu dans la zone de suivi, sa situation matrimoniale est enregistrée.

Contrairement à d'autres régions au Sénégal où les femmes ont souvent plusieurs naissances avant le mariage (Enel et al, 1994), dans la région de Niakhar la fécondité prémaritale touche plus particulièrement les femmes qui n'ont pas encore eu d'enfant (75% des naissances conçues avant le mariage sont des naissances de rang 1). Ainsi, pour mettre en évidence ce phénomène, nous avons choisi de ne travailler que sur les premières naissances.

La précision de l'enregistrement des données permet de savoir dans quel ordre interviennent naissances et mariages et d'estimer si la grossesse a débuté ou non avant le mariage. Une naissance est considérée comme ayant été conçue avant le mariage si elle intervient dans le célibat ou dans les huit premiers mois du mariage. Pour un certain nombre de naissances, celles pour lesquelles les mères entrent dans la zone de suivi au cours de la grossesse et ayant déjà célébré leur mariage, il n'a pas été possible de déterminer le type de la conception (moins de 10% des premières naissances enregistrées). Nous avons donc fait l'hypothèse que ces naissances étaient conçues dans le mariage.

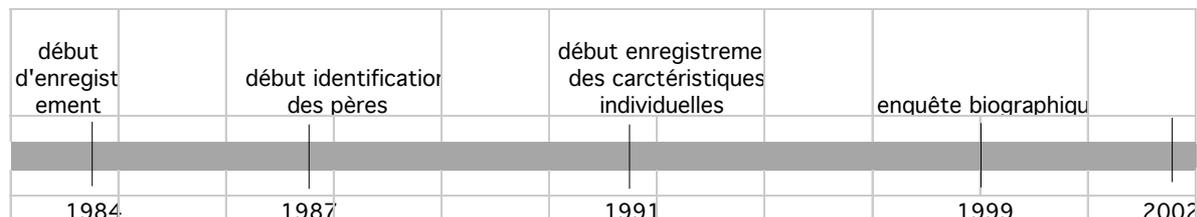
L'information disponible est l'identifiant du père de l'enfant lorsque celui-ci réside dans la zone de suivi démographique. On va alors considérer la relation avec le père de l'enfant comme une relation « villageoise » lorsque celui-ci est identifié. Ce groupe englobe des relations nouées au village, tout comme des relations nouées sur le lieu de migration. Mais ces relations ont en commun que le partenaire est issu du même contexte villageois, qu'il tend à correspondre aux critères requis par les normes sociales du mariage (endogamie ethnique et sociale) et qu'il peut même être l'objet d'un processus matrimonial en cours. Lorsque le père n'est pas identifié par la base de données, cela signifie qu'il n'est pas résident des villages d'étude. Il peut soit résider dans un village voisin, soit résider dans une zone éloignée, rurale ou urbaine et, dans tous les cas, aucune information n'est disponible le concernant. Nous allons considérer une relation avec un partenaire non résident comme une relation « extérieure ». En raison de la forte migration des jeunes vers Dakar¹, il est raisonnable de postuler que lorsque le partenaire sexuel, auteur d'une grossesse (*a fortiori* prémaritale), n'est pas originaire du cadre villageois, la grossesse a de fortes chances d'être le fruit d'une rencontre sur le lieu de migration.

Une caractéristique importante est l'âge de la mère à la naissance. La date de naissance des individus résidents de la zone d'étude a fait l'objet d'une attention particulière. Elle constitue donc une donnée d'excellente qualité comparativement à celles des enquêtes toujours entachées des risques d'erreurs de déclaration, classiques dans les sociétés rurales africaines

¹ Plus de 80% des jeunes générations ont effectué au moins une migration en milieu urbain

où les individus n'ont pas le même rapport à l'âge et au temps que dans les sociétés occidentales.

Figure 1 : calendrier d'enregistrement des données



L'enquête biographique « Idéaux et comportements de fécondité » (ICOFEC)

Il s'agit d'une enquête rétrospective biographique portant sur les trajectoires résidentielles, matrimoniales et génésiques d'un échantillon de la population de la zone d'étude. L'échantillonnage s'est fait selon un tirage par grappe à deux niveaux : un choix raisonné de 9 villages au sein desquels 35 concessions ont été tirées au hasard. A l'intérieur de celles-ci tous les individus répondant aux critères posés par les concepteurs de l'enquête (hommes de 20 à 69 ans et femmes de 15 à 54 ans) y ont été interrogés. Au total 1039 femmes et 804 hommes ont été enquêtés. Cette enquête s'est déroulée en 1999 dans les villages et également à Dakar où les migrants saisonniers absents des concessions ont été retrouvés. Les enquêtés ont été invités eux mêmes à déterminer à quel moment ils se sont considérés comme étant mariés.

Les données qualitatives

Les entretiens qualitatifs ont été réalisés en 1999 et portaient au départ exclusivement sur le processus matrimonial d'individus, hommes et femmes, de différents groupes sociaux et générations. L'importance donnée aux grossesses prénuptiales dans les discours a imposé la conduite d'entretiens additionnels centrés sur ce thème et réalisés à Dakar sur les lieux de migration des femmes concernées. Pour les besoins de cette étude, seuls les entretiens réalisés auprès des femmes ont été utilisés et regroupent 3 focus groups (FG), 38 entretiens semi-ouverts et 15 entretiens semi-fermés. Les femmes interrogées se situent dans les mêmes groupes d'âges que celles enquêtées par l'enquête biographique. La majorité des femmes interrogées dans le cadre des entretiens semi-ouverts sont mariées puisqu'elles devaient relater en détail le processus matrimonial qu'elles ont dû suivre lors de leur entrée en première union.

Afin de mieux cerner le vécu des grossesses hors mariage et de leurs retombées sur l'avenir des mères célibataires, nous commençons par présenter les résultats de l'analyse des entretiens qualitatifs. Nous confronterons ensuite ces informations avec les données statistiques afin, d'une part, d'évaluer dans quelle mesure le phénomène des grossesses prénuptiales a évolué dans le temps (sur la base du SSD), et, d'autre part, de mesurer l'impact d'un tel événement dans le cycle de vie d'une femme ainsi que celui du type de relation nouée sur son avenir matrimonial (sur la base de l'enquête biographique).

IV. Résultats

L'analyse des entretiens qualitatifs

Dans cette section, nous montrons tout d'abord l'importance que les femmes accordent au mariage et combien elles sont préoccupées par le risque de rester célibataires pendant longtemps. Puis un portrait du contexte général dans lequel les grossesses prénuptiales

interviennent est dressé avant d'examiner quelles sont les implications pour l'entrée en première union de la femme.

- *Importance du mariage et changements dans la formation des unions*

Les entretiens menés auprès des jeunes femmes célibataires et des jeunes mariées montrent que l'assouplissement des règles de mariages, notamment en ce qui concerne le choix du conjoint, ne remet pas pour autant en question l'importance que l'institution matrimoniale revêt à leurs yeux. Les femmes reconnaissent s'impliquer dans la recherche et le choix de leur futur mari. Leur implication dans la recherche d'un conjoint fait preuve d'un réel empressement, destiné à activer un processus qui jusque là relevait de l'initiative des familles et des hommes en particulier. Elles sont désormais motivées par l'idée qu'il vaut mieux prendre les devants au lieu d'attendre que les parents ne le fassent pour elles. Cet empressement témoigne par ailleurs de leur volonté d'accéder au statut de femme mariée le plus tôt possible. Le spectre du célibat prolongé et des risques de connaître une grossesse pré-nuptiale n'est semble-t-il pas étranger à cette démarche. Le témoignage de cette jeune femme de 23 ans mariée (FG) souligne ces attitudes : *Nous les jeunes, on n'attend plus les parents pour qu'ils nous disent que c'est comme ci ou comme ça que j'ai eu à marier ta maman. C'est nous qui cherchons nos maris. Maintenant si tu attends très longtemps et tu vois un homme qui t'aime, tu le présentes à tes parents. Qu'ils le veuillent ou pas tu leur dit 'c'est celui là que j'aime et puis c'est tout ; et je pense qu'il faudrait mieux me le donner en mariage avant qu'il adienne quelque chose.* Il existe un consensus sur le fait qu'une femme célibataire avec enfant sera confrontée à des difficultés à se trouver un mari si le père biologique ne les épouse pas. L'idée est qu'un « *homme ne veut pas supporter un enfant qui n'est pas de lui* ». Fortes de cette conviction, les femmes préfèrent ne pas perdre de temps. Les propos des jeunes filles célibataires témoignent également de cet empressement à vouloir se marier : *Actuellement si tu vois quelqu'un qui peut vous marier il faut en profiter (Amy, 19 ans, FG).*

Si les règles s'assouplissent en matière de choix de conjoint, l'approbation des parents n'en demeure pas moins importante. La même jeune fille admet qu'elle se marierait à condition que ses parents soient d'accord : *... parce que si j'aime ce garçon et que mes parents ne l'acceptent pas je laisse tomber. Parce que s'il y a un problème ils vont me laisser avec [voulant dire par là qu'elle ne pourra se tourner vers sa famille en cas de conflit avec son mari et sa belle famille]. Ceci est confirmé par les femmes mariées : avant de se marier il faut que les voisins soient satisfaits du mari ainsi que tes parents. (...) Parce que si tes parents n'aiment pas le garçon ça va être difficile, la jeune fille ne va pas se marier avec ce garçon à moins qu'elle quitte la maison paternelle pour rejoindre son copain chez lui à l'insu de ses parents (Fatou, 21 ans, mariée, FG).* Ces résultats confirment que si les femmes peuvent choisir librement leur conjoint, il importe néanmoins que celui-ci présente un profil conforme aux attentes sociales.

Les entretiens semi-fermés réalisés à Dakar auprès de femmes migrantes ayant connu une grossesse pré-nuptiale révèlent que toutes voulaient ou veulent se marier à condition de trouver un mari qui les mette dans de bonnes conditions matérielles. Ces femmes considèrent que, par rapport au passé, le mariage est moins important dans la mesure où rester célibataire plus longtemps apparaît comme une condition moins difficile à assumer pour une femme. Néanmoins le célibat définitif ou très prolongé n'est pas envisageable. Cette attitude nuancée face à l'urgence du mariage, n'est probablement pas sans lien avec le type d'entretiens mené (entretiens de groupe vs. semi-fermés) et le contexte dans lequel ils ont été réalisés. On peut en effet penser qu'il existe un effet de sélection : les femmes rencontrées à Dakar n'ayant pas le même parcours que celles restées au village et s'exprimant plus librement en ville qu'au village.

- *La perception des grossesses hors mariage : entre crainte et tolérance*

L'importance croissante des grossesses prénuptiales contribue à une certaine banalisation du phénomène qui se retrouve dans le discours des femmes interrogées. Ce phénomène, désormais fréquent, est perçu comme plus facile à assumer d'autant que les jeunes filles ont le sentiment d'une meilleure tolérance sociale à son égard : *A l'époque la grossesse c'était quelque chose de très grave. Mais actuellement partout dans les familles il y en a. Les jeunes filles n'en font plus une honte. Actuellement tu vois une famille dont toutes les filles tombent enceintes, à l'époque tu en voyais très peu* (Marie, 19 ans célibataire, FG). L'idée d'une plus grande tolérance sociale et d'une permissivité accrue face à la maternité hors mariage alimente chez certaines des vellétés d'imitation : *Les filles souvent imitent les filles qui sont déjà tombées enceintes et qui n'ont pas été blâmées.* (Seynabou, 23 ans, mariée). Ou encore : *...il y en a qui disent que le fait de tomber en état [de grossesse] n'est plus un tabou. Je ne serai pas la première ni la dernière. Il y a beaucoup qui imitent ...tu vois une fille qui tombe enceinte, tu dis moi aussi je ferai comme elle* (Fatou, 20 ans, célibataire, FG).

Pour les jeunes filles célibataires, la meilleure tolérance des parents vis-vis des grossesses hors mariage traduit également un certain laxisme de leur part. Certaines incriminent leurs parents d'être devenus trop indulgents par rapport aux générations précédentes. Leur indulgence ferait d'eux les principaux responsables des grossesses prénuptiales : *...nos mères nous ont donné cette permission...Parce que leurs mères n'acceptaient pas qu'elles emmènent leur copain dans leur chambre. Mais ce sont elles qui nous ont laissé la permission de faire entrer nos copains dans nos chambres sans qu'elles nous disent quoi que ce soit et c'est ce qui fait qu'on tombe enceinte* (Fatou, 20 ans, FG).

Mais si avoir un enfant hors mariage semble plus concevable aujourd'hui qu'autrefois, il reste pour beaucoup une déviance sociale, un acte réprimé par la communauté et susceptible de ruiner la réputation de la jeune fille et d'entraîner des conséquences lourdes sur ses conditions de vie : *...tes parents auront honte parce que c'est tout le village qui aura l'œil [sur toi]. Les gens avec qui tu n'es pas en bons termes useront de cette situation pour dire tout ce qu'ils veulent* (Marie, 19 ans, célibataire). Plus radicalement : *Les parents vont te battre, ils vont te gronder. Ils vont couper tout ce qu'ils faisaient pour toi et tu seras très mal à l'aise dans la maison* (Amy, 20 ans, célibataire, FG).

- *grossesses hors mariage : phénomène urbain ou rural ?*

Les femmes interrogées individuellement au village insistent sur le fait que ces grossesses peuvent intervenir aussi bien dans le cadre villageois qu'au cours de la migration. Elles associent systématiquement ces grossesses aux migrations de travail dans la mesure où elles considèrent que l'expérience de la vie en milieu urbain transforme les attitudes et les comportements des jeunes, qu'il s'agisse des filles ou des garçons. Si certaines jeunes filles qui migrent tôt tombent enceintes pendant leur migration, d'autres partent pour travailler parce qu'elles ont été « enceintes » au village et se retrouvent sans ressource pour assurer l'entretien de leur enfant, le plus souvent laissé à la charge de leurs familles.

Bien que les grossesses prénuptiales ne soient pas considérées comme un phénomène exclusivement urbain, il existe donc un consensus sur le fait que la ville exerce une influence sur les comportements des jeunes, comme le souligne cette femme de 51 ans (FG) : *...actuellement avec les enfants on ne peut plus voir une fille qui est vierge jusqu'au mariage. ...le plus grand facteur c'est Dakar. Il y a aussi une contamination de celles qui sont au village : les mœurs se sont détériorées.* Les jeunes femmes mariées considèrent quant à elles que le phénomène des relations avant le mariage suivies ou non par une grossesse est général et se retrouve à la ville comme à la campagne. Finalement parmi les jeunes filles célibataires des idées similaires sont exprimées : *Ce que j'en sais, ce sont les voyages. Ce sont les voyages*

qui font qu'on est loin des parents et on est à la portée de tous les facteurs nuisibles. On est sans surveillance (Amy, 19 ans, FG). D'autres expriment un avis plus nuancé allant dans le même sens que les propos des femmes plus âgées : *Le fait d'aller à Dakar n'y est pour rien. Parce que tu peux rester au village et tu peux aussi aller à Dakar sans tomber enceinte* (Fatou, 20 ans. FG).

L'attitude des femmes oscille ainsi entre la prise en compte de sa propre responsabilité et le report de celle-ci sur des causes extérieures : le laxisme parental, le mode de vie urbain.

- *La relation entre les partenaires*

Les entretiens semi-fermés réalisés à Dakar font état de différents cas de figure dans le type de relation qui relie les partenaires. L'un des cas les plus cités est celui des femmes migrantes qui rencontrent leur partenaire en ville, celui-ci faisant partie de leur milieu villageois et se trouvant comme elles en situation de migration. Le plus souvent, ce type de couple a parlé de mariage avant de commencer les relations sexuelles. Pour les femmes, ces discussions sont décisives, rassurantes et elles affirment qu'elles n'auraient pas continué si elles n'avaient pas eu cette « garantie » de la part de leur partenaire. Dans d'autres cas, le projet de mariage n'a pas été évoqué et les femmes avouent qu'elles n'avaient pas réellement conscience des risques de grossesse. Ceci est cohérent avec l'ensemble des entrevues auprès des femmes qui révèlent qu'à l'âge où elles ont migré, très peu d'entre elles étaient conscientes des implications des relations sexuelles et avaient une connaissance minimale en matière de sexualité. D'autres cas, moins souvent évoqués, font état de femmes s'impliquant dans une relation intime avec un partenaire rencontré en ville mais qui n'est pas originaire du même milieu villageois.

Le type de relation, fondée sur l'existence ou pas d'une origine culturelle commune aux deux partenaires, va être déterminant dans les modes de gestion de la grossesse pré-nuptiale.

- *Être enceinte : stratégie délibérée ou acte imprévu ?*

Les processus conduisant les jeunes femmes célibataires à tomber enceinte sont multiples : il peut s'agir de stratégies délibérées motivées par un intérêt quelconque, le plus souvent financier (*elles font ça pour l'argent*), ou encore d'une stratégie de couple (les deux partenaires étant complices) pour forcer les parents à accepter un mariage auxquels ils s'opposent, comme le suggère cette femme mariée de 23 ans (FG) : *Tu peux aimer un garçon qui n'a pas d'argent, tu le proposes à tes parents. Ces derniers disent non parce qu'aussi ils visent l'argent. Si maintenant tu aimes le gars : il t'enceinte et dans ce cas forcément il y aura mariage*. Parfois, la stratégie est orchestrée par la fille qui cherche à « coincer » l'homme qu'elle aime. Ces situations montrent que la grossesse pré-maritale peut jouer un rôle d'accélérateur du mariage et assurer une autonomie de choix du conjoint.

D'autres cas enfin suggèrent qu'il peut s'agir d'une stratégie des hommes pour diminuer les dépenses occasionnées par le mariage : *...ce sont les garçons qui ne veulent pas financer [le mariage] parce qu'ils attendent d'engrosser pour que ça allège le poids des dépenses. Des fois après le baptême on demande à la fille d'aller rejoindre le domicile conjugal* (Fatou, 20 ans, célibataire, FG).

Si la promesse d'un mariage constitue aux yeux des femmes une garantie, pour accepter la relation sexuelle, elle est loin d'être toujours fiable. Même lorsqu'un projet de mariage a été discuté entre les partenaires, une relation n'est pas à l'abri d'une rupture. En général les jeunes filles se présentent comme étant à la merci des hommes qui contrôlent la situation. En cas de rupture, ces derniers peuvent choisir de continuer de voir leur enfant et assumer la prise en charge de certains besoins. Certains pères, au départ réticents, finissent par accepter de baptiser l'enfant et éventuellement de marier la mère à condition qu'ils aient été le seul partenaire de la mère. Certaines histoires mal parties, trouvent une fin heureuse, comme celle

de cette femme à Dakar : ...*Quand il m'a forcée [à avoir des relations sexuelles] et que je ne voyais plus mes règles, je suis rentrée. Il m'a rejoint pour me marier. ...La famille n'était pas mécontente car quand il l'a rencontrée pour discuter et que des liens de parenté ont été décelés, elle [la famille] était vraiment heureuse* (Khady, 27 ans, entretien individuel). Lorsque l'homme refuse le mariage ce sont les parents qui vont chercher un mari pour leur fille. D'autres, moins chanceuses, sont abandonnées par leur partenaire et se trouvent dans une situation de détresse économique et sociale. La famille qui les considère comme un fardeau se désintéresse de leur cas et de celui de l'enfant.

En règle générale, l'attitude de la famille dans la gestion de la grossesse pré-nuptiale est influencée par l'origine du père géniteur. Si celui-ci correspond au profil requis d'endogamie ethnique, la famille va tout faire pour légitimer après coup la naissance de l'enfant. Lorsque l'homme est en revanche d'une ethnie étrangère au groupe, les réactions d'opposition sont vives. Au mieux, la famille essaie de trouver un autre homme qui acceptera d'épouser leur fille, bien qu'elle ait été fille-mère, au pire, la fille sera rejetée et son sort ainsi que celui de son enfant livrés à elle-même.

La gestion conflictuelle de la grossesse se solde généralement par une séparation de la jeune fille de son milieu villageois qui s'exprime notamment par son installation définitive en ville. A l'inverse, lorsque tous les éléments sont réunis pour que la famille reprennent les choses en main, le processus est généralement le suivant : le partenaire et les familles se sont entendus et la cérémonie religieuse (le *takk*) a été célébrée ainsi que la cérémonie traditionnelle (*ngulok*) qui marque l'entrée au domicile conjugal de l'épouse et donc la cohabitation officielle du couple. Ces arrangements interviennent pendant la grossesse ou parfois au moment du baptême de l'enfant. Certains couples s'installent ensemble après le *takk* sans attendre le *ngulok*. Ces derniers ont souvent organisé leur mariage sans que les familles ne se soient impliquées. Cette solution n'est guère satisfaisante pour les femmes qui expriment un sentiment d'insécurité : elles savent qu'en cas de rupture avec leur actuel mari – non avalisé par leur famille – elles se trouveront isolées. D'autres familles, moins pressées de régulariser la grossesse, attendent le versement complet de la compensation matrimoniale, condition habituellement nécessaire à la célébration du *ngulok* et ne tolèrent pas la cohabitation avant. Le retard de célébration du *ngulok* vient essentiellement des difficultés monétaires rencontrées par les hommes qui ne parviennent pas à rassembler la somme requise pour le paiement complet des parts de dot.

Au regard de ces discours faisant apparaître la complexité des situations, nous allons dans la section suivante dresser un portrait quantitatif des conceptions pré-nuptiales au cours du temps et tenter d'identifier dans quelle mesure le type de relation nouée avec le partenaire (au village ou en ville) peut réellement jouer sur l'entrée en union de la femme.

V. L'état des lieux selon la base de données du suivi démographique

Les données du suivi démographique permettent de décrire l'évolution du phénomène des grossesses pré-maritales dans les deux dernières décennies et de caractériser les mères célibataires.

Grossesses pré-maritales : un phénomène présent sur les deux dernières décennies

Les naissances de rang 1 enregistrées sur la période d'observation 1984-2002 ont été classées selon le type de naissance et de conception. Le niveau de fécondité pré-maritale apparaît relativement élevé puisque l'on dénombre près d'un quart des premières naissances qui ont été conçues avant le mariage et 16% qui interviennent dans le célibat (tableau 1). Parmi les naissances conçues avant le mariage, un tiers d'entre elles sont « légitimées » par un mariage

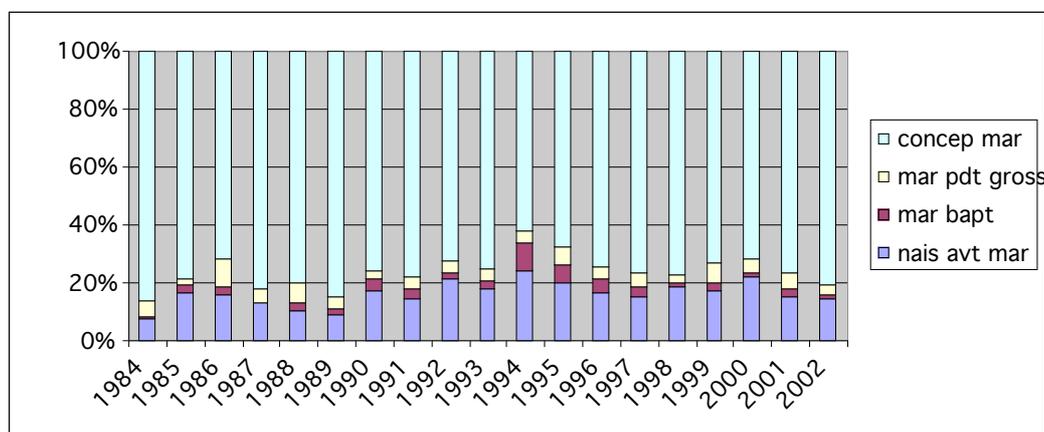
célébré soit pendant la grossesse, soit le jour du baptême. Ce mariage précipité peut alors lui aussi déroger aux normes sociales qui régissent généralement la constitution des unions. Les exigences en matière de compensation matrimoniale sont généralement assouplies. Le montant global peut être diminué et les conditions de versement allégées. Certains de ces mariages, considérés comme urgents, sont conclus sans même qu'aucune part de la compensation ne soit versée (Delaunay, 1994).

Tableau 1. Répartition des naissances de rang 1 selon le type de naissance et de conception 1984-2002

Type	nombre	%
Naissance avant le mariage	606	16,1
Mariage pendant la grossesse	178	4,7
Mariage le jour du baptême	111	3,0
Total Conceptions Prémaritales	895	23,8
Mariage avant la conception	2540	67,5
Mariage avant la naissance (pas d'information sur la conception)	330	8,8
Total Conceptions Maritales	2870	76,2
Total naissance de rang 1	3765	100,0

Au cours de la période d'observation, la part des conceptions prémaritales parmi les naissances de rang 1 présente certaines fluctuations (figure 2), qui sont probablement en grande partie liées aux variations annuelles que connaît le mariage. En effet, celui-ci reste très sensible à la conjoncture économique et son évolution en « dent de scie » a déjà été montré (Hertrich et Delaunay, 1998 ; Delaunay, 1994).

Figure 2 : évolution des conceptions maritales et prémaritales, parmi les naissances de rang 1, sur la période d'observation



La fécondité prémaritale est donc visible sur les 20 dernières années, mais aucune tendance ne paraît se dégager sur cette période. Une enquête rétrospective a cependant montré que le phénomène était encore quasiment inconnu dans les années 1970. Quand une grossesse survenait avant le mariage, elle était caché de l'entourage et légitimée au plus vite sans quoi la jeune fille était exclue de la famille. (Delaunay, 1994).

Grossesses prémaritales : un père extérieur au cadre villageois

La distinction du type de relation (villageoise ou extérieure) révèle sa pertinence dès les premières analyses. En effet, on relève que seulement 25% des naissances conçues avant le mariage sont issues de relations « villageoises ». L'auteur d'une grossesse prémaritale est plus

souvent extérieur au cadre villageois et serait alors dans les _ des cas le fruit d'une relation « extérieure » (tableau 2).

Tableau 2. Répartition des naissances de rang 1 selon le type de conception et le type de relation – Période 1991-2002

	Relation « villageoise »	Relation « extérieure »
Conception prémaritale	159 (24.4)	493 (75.6)
Conception maritale	1507 (80.3)	369 (19.7)

Certains groupes « à risque » sont facilement identifiables par l'analyse des caractéristiques des mères (tableau 3). On voit ainsi que les jeunes femmes de religion chrétienne sont plus touchées par le phénomène de même que les femmes scolarisées. Le petit groupe ayant atteint le secondaire (environ 60 femmes) ont une probabilité 4 fois supérieure de vivre une grossesse prémaritale que ne pas connaître l'événement. De même, les groupes se caractérisant par l'appartenance à une caste noble ou à la caste des griots sont plus fortement enclins à débiter une maternité avant le mariage. Ces distinctions, déjà mises en évidence par ailleurs (Delaunay, 2001) ne sont pas toujours aisées à interpréter et recouvrent manifestement des réalités différentes.

Tableau 3. Régression logistique sur le type de conception selon les caractéristiques des mères et selon si le père est résident ou non – naissance 1991-2002

	Tout type de relation		Relation « villageoise » Père résident		Relation « extérieure » Père non résident	
	Rapport de risque	p	Rapport de risque	p	Rapport de risque	P
Religion						
<i>Musulmane</i>	-		-		-	
<i>Chrétienne</i>	1.6	0.000	1.5	0.042	3.3	0.000
<i>Traditionnelle</i>	0.9	0.823	2.1	0.355	0.5	0.508
Niveau d'instruction						
<i>Non scolarisée</i>	-		-		-	
<i>Primaire</i>	1.9	0.000	2.4	0.000	1.3	0.243
<i>Secondaire et +</i>	3.6	0.000	3.6	0.014	1.5	0.323
<i>Autre</i>	1.4	0.230	1.1	0.829	1.1	0.792
Caste						
<i>Paysan</i>	-		-		-	
<i>Dommi buur, Ceddo</i>	3.5	0.000	4.3	0.000	1.7	0.014
<i>Dépendants des Dommi burr</i>	1.6	0.072	3.0	0.002	1.1	0.805
<i>Griot</i>	3.2	0.000	4.2	0.000	1.5	0.076
<i>Artisan</i>	0.8	0.505	0.5	0.537	0.41	0.047
<i>Non sereer</i>	1.8	0.283	4.3	0.036	1.1	0.921
Goodness-of-fit test		0.654			0.665	0.584
Area under ROC curve		0.342			0.664	0.634
Nombre d'observation		2393			1571	822
Nombre de conceptions prémaritales		618			152	466

Selon le type de relation « villageoise »/« extérieure », on constate que les caractéristiques des groupes « à risque » varient. Ainsi, le fait d'appartenir à la religion chrétienne apparaît être un facteur de risque plus important dans le cas d'une relation « extérieure » (avec un rapport de risque de 3,3). La scolarisation qui reste un facteur de risque dans le cas des relations « villageoises » n'a plus d'effet lorsqu'il s'agit d'un partenaire extérieur au cadre villageois. Si l'appartenance aux groupes issus de l'aristocratie ou de ses dépendants et de la caste des griots est un important facteur de risque dans le cas de relation « villageoise », les effets sont largement estompés lorsque la relation est « extérieure ».

En résumé, l'effet des variables discriminantes est moindre dans le cas de relations « extérieures », excepté l'effet de la religion, les chrétiennes étant plus exposées au risque de conception prémaritale.

VI. Le devenir des mères célibataires (enquête biographique ICOFEC, 1999)

Les données de l'enquête ICOFEC montrent que le devenir matrimonial de la femme dépend du type de relation avec le père de l'enfant. Ces données nous permettent de suivre l'ensemble de la population féminine dans sa trajectoire matrimoniale grâce au recours du modèle de Cox. Le groupe à risque est constitué par l'ensemble des femmes qui ont eu une naissance dans le célibat que l'on suit jusqu'à ce qu'elles entrent en union pour la première fois. Pour celles qui n'ont pas connu cet événement avant l'enquête, l'observation cesse à la date de l'enquête. La variable dépendante se définit comme étant le risque instantané de vivre l'événement – à savoir le premier mariage.

Parmi les naissances de rang 1 des femmes enquêtées, on dénombre 148 conceptions prémaritales. Près de la moitié d'entre elles donnent lieu à un mariage rapide, soit le jour du baptême soit dans l'année qui suit la naissance. La majorité de ces unions rapides concerne des relations villageoises (parmi les mères célibataires se mariant dans l'année qui suit la naissance, 66% ont noué des relations villageoises). Parmi les mariages plus tardifs (dans les deux ans ou plus après la naissance) on observe une plus forte proportion des relations établies avec un homme de l'extérieur. A la date de l'enquête, 20 femmes étaient des mères célibataires. Parmi ces dernières, la moitié a donné naissance à un enfant plus de 2 ans avant l'enquête, dont 5 d'entre elles plus de 5 ans auparavant. On peut s'interroger sur le devenir matrimonial de ces femmes dont la perspective de mariage semble très compromise.

Lorsqu'une naissance arrive dans le cadre d'une « relation villageoise » il est plus fréquent que le père reconnaisse l'enfant et que le mariage soit célébré, à la fois en raison du fait que la relation s'insère parfois dans un processus matrimonial et aussi en raison du fait que l'auteur de la grossesse corresponde aux exigences familiales puisque issu de la même communauté. Les relations non villageoises englobent des relations avec des hommes citadins, issus de groupes sociaux potentiellement différents et avec lesquels l'union paraît difficilement acceptable par la famille. Elles englobent aussi les relations forcées ou incitatives dans lesquelles le partenaire ne désire aucunement épouser la jeune fille.

Les coefficients de la régression de Cox (tableau 3) montrent que les femmes des générations plus jeunes entrent en union plus tardivement que les femmes de 25 ans et plus. Par conséquent la durée de célibat était plus courte pour les femmes plus âgées. Le fait d'aller à l'école reporte le mariage mais la migration précoce pendant la période de saison sèche est significativement associée à un mariage rapide : est-ce parce que ces jeunes migrantes sont plus à risque de connaître une grossesse pré-nuptiale au cours de leur adolescence et perçues comme telles, ce qui peut accélérer le démarrage du processus matrimonial par leurs familles ? Est-ce parce qu'elles ont davantage d'opportunités de rencontres ou est-ce parce qu'elles sont considérées comme de meilleurs partis pour les hommes et leurs familles ? Le

fait d'avoir connu une grossesse prénuptiale est fortement associé à un mariage rapidement conclu. Cela ne signifie pas que la femme se mariera plus tôt dans son cycle de vie, cela souligne simplement l'effet accélérateur qu'une telle situation peut avoir sur l'entrée en union. Par contre, le fait de connaître une telle grossesse à travers une relation « extérieure » retarde significativement le mariage de la femme comme le suggéraient déjà les résultats précédents.

Tableau 4. Probabilités des femmes d’entrer en première union selon certaines caractéristiques individuelles et l’expérience d’une conception prénuptiale (Coefficients du modèle de Cox).

Variabes	Coefficients
<i>Cohortes (25-29)</i>	
<25	0,73 ***
30-39	1,26 *
40+	1,68 ***
<i>Religion (Mourides)</i>	
Tidjanes	1,01
Chrétiens / Animistes	0,90
<i>Castes (Sereer-paysans)</i>	
Domi Bour / Ceddo	0,88
Artisans	0,92
Griots	0,88
<i>Instruction (non scolarisé / école coranique)</i>	
Primaire incomplet	0,83
Primaire complet +	0,45 ***
<i>Âge 1^{ère} migration norane (pas de migration)</i>	
<12 ans	1,75 ***
12-13	1,38 ***
14-15	1,01
>=16 ans	0,50 ***
<i>Conception prénuptiale (non)</i>	
oui	3,96 ***
<i>Type de relation (villageoise)</i>	
extérieure	0,20 ***
Sujets : 1037	
Événements : 860	
Observations : 3335	

Seuils de significativité : p<*** 0.001, p<** 0.01, et p<* 0.05.

VII. Conclusion

Les différentes sources de données utilisées dans cette étude nous conduisent à des résultats complémentaires et des conclusions orientées vers une même direction. Ainsi, on constate que la maternité prémaritale (grossesse et/ou naissance), phénomène observé depuis maintenant plusieurs décennies dans la zone étudiée, présente différentes facettes. Elle concerne plus particulièrement les jeunes générations et est plus souvent le fait de relations extérieures au contexte villageois. Ceci n’est pas sans lien avec les changements survenus dans le mode de constitution des unions, marqué par l’allongement de la période de célibat ; mais aussi avec le phénomène de migrations saisonnières caractéristiques de la région et qui touche la grande majorité de jeunes adolescents.

Les données qualitatives ont permis de souligner le fait que si les règles de formation des unions s’assouplissent (notamment en matière de choix du conjoint désormais plus libre) le mariage n’est pas remis en cause en tant qu’institution. Il demeure toujours très prisée par les femmes qui conçoivent difficilement de passer outre. En outre les individus ont certes la possibilité de s’impliquer dans le choix de leur époux mais cette liberté reste limitée par le respect des règles d’endogamie ethnique. Or la migration urbaine élargit la sphère de

sociabilité des individus et les expose au risque de tomber amoureux hors du champ social requis. Ces interdits sont très fortement perçus par les jeunes femmes.

Ainsi, la prise en compte du type de relation qui unit les partenaires auteurs de la grossesse s'est avérée tout à fait révélatrice de la problématique sociale que soulève la fécondité pré-nuptiale. Tout d'abord, les grossesses pré-nuptiales ne sont pas nécessairement le fruit d'une relation amoureuse qui brave les impératifs normatifs. Le cas des grossesses pré-nuptiales issus de relations avec un partenaire originaire du cadre villageois ne sont pas rares. Ils sont favorisés par la situation de migration qui laisse une plus grande marge de liberté aux partenaires et facilite l'exercice d'une sexualité. Bien que non souhaitables, les grossesses issues de ce type de relation sont en général relativement bien tolérées par la famille, d'autant qu'une légitimation rapide de la conception (même *a posteriori*) est rendue possible par le respect des règles essentielles d'endogamie ethnique. Dans ce type de relation, la grossesse peut même être partie intégrante d'une stratégie matrimoniale de la jeune fille ou du couple.

Les cas où la grossesse est issue d'une relation avec un partenaire extérieur au cadre villageois semblent révéler des situations potentiellement beaucoup plus douloureuses et socialement problématiques. En effet, toute relation en dehors du cadre social d'origine constitue une porte ouverte aux conflits et le cas échéant à la rupture entre la femme et sa famille. De plus, ce type de relation englobe souvent des cas non maîtrisés par les jeunes filles, c'est-à-dire ne s'inscrivant pas dans une stratégie matrimoniale, voir même renvoyant à des cas de relation forcée ou incitative. Ces cas de figures sont particulièrement pathogènes socialement : la naissance ne sera alors pas reconnue, ni suivie d'une union et le soutien de la famille sera faible, voire inexistant. Ces situations extrêmes sont lourdes de conséquences pour l'avenir de la jeune fille ainsi que pour celui de son enfant.

En définitive, ce n'est pas tant la grossesse pré-nuptiale qui pose problème que le contexte dans lequel elle intervient. Nos résultats soulignent le statut précaire de cette population particulière de jeunes migrantes d'origine rurale à Dakar. Parties en ville pour pallier les difficultés de survie de la famille restée au village, ces jeunes candidates à la migration en ville ne sont pas toujours armées pour faire face aux réalités urbaines. L'éloignement d'avec la famille d'origine, l'isolement social et affectif, en font des individus vulnérables, y compris dans les relations intimes qu'elles sont amenées à nouer. On observe ces dernières années une prise de conscience politique du problème de l'insertion urbaine des populations rurales à Dakar. Les programmes de santé de la reproduction de l'Association sénégalaise de bien-être familial (ASBEF) et ceux du ministère de la jeunesse et des sports s'organisent pour mieux servir les besoins spécifiques des jeunes migrantes. On voit également se développer dans le milieu associatif dakarois des initiatives d'accueil et de soutien envers cette catégorie spécifique des jeunes filles d'origine rurales. Au sein de ce vaste groupe, les jeunes bonnes sereer sont aujourd'hui identifiées comme un groupe particulièrement vulnérable et font l'objet d'initiatives spécifiques². Si de telles interventions sont nécessaires pour ces femmes, il en va également pour l'avenir des enfants nés hors mariage dont le devenir devrait tout autant faire l'objet d'une attention particulière.

² Il convient de citer notamment l'association « Centre Emmanuel », qui oeuvre précisément pour l'aide à l'insertion des jeunes bonnes sereer venues travailler à Dakar.

Références bibliographiques

- Adjamagbo A, Antoine Ph, Delaunay V, 2004.** *Modalités d'entrée dans la vie conjugale et maternelle : confrontation de modèles urbain et rural au Sénégal*, colloque atelier sur « Réponses des populations à la crise en Afrique Francophone : L'éclairage des enquêtes biographiques récentes », CIED, 72^{ème} Congrès de l'ACFAS, Montréal, 10-14 mai 2004
- Adjamagbo A, Antoine Ph, Dial FB, 2004.** « Le dilemme des dakaroises : entre travailler et "bien travailler" » in DIOP M.C. (ed.), *Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable* : 247-272, Paris, Karthala, 299 p.
- Adjamagbo A, Delaunay V, Antoine Ph,** à paraître. « Le contexte de la première naissance en milieu rural sénégalais », In Adjamagbo A, Msellati P, Vimard P (eds), *Transition reproductive dans les pays du Sud*.
- Adjamagbo A, Antoine Ph, 2004** : « Être femme « autonome » dans les capitales africaines. Les cas de Dakar et Lomé » in : *Hommage à Thérèse Locoh*, J. Vallin (éditeur), Paris, INED, 13 p.
- Delaunay V, Marra A, Lévi P, Etard JF, 2003,** "SSD de Niakhar", In INDEPTH Network. Population et Santé dans les pays en développement Vol 1. Population, santé et survie dans les sites du réseau Indepth, Ottawa, CRDI : 313-321
- Delaunay V, 1994,** *L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*, Paris, CEPED, 326 p.
- Delaunay V, Enel C, Lagarde E, Diallo A, Seck K, Becker Ch, Pison G, 2001,** « Sexualité des adolescents: tendances récentes en milieu rural sénégalais », *Les dossier du Ceped* n°65.
- Enel C, Pison G, Lefebvre M, 1994,** « Migration and marriage change: a case study in Mlomp, a Joola village in Southern Senegal », in Caroline Bledsoe et Gilles Pison (eds), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa: Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press. Pp. 92-113.
- Fall AS, 1998,** « Migrants, long-distance relationships and social networks in Dakar », *Environment and Urbanization*, 10, 1 : 135-145.
- Faye S, 2004** *Savoirs et pratiques thérapeutiques liés au paludisme infantile : changements et permanences chez les migrants urbains (Mbour) originaires de Niakhar ; Sénégal*, thèse de doctorat d'anthropologie, Université Victor Segalen Bordeaux 2, Département d'Anthropologie Sociale, Ethnologie 451 p + annexes
- Garenne M, Halifax J, 2000,** « La fécondité prémaritale en Afrique sub-saharienne. Une évaluation de son ampleur à partir des enquêtes démographiques et de santé (EDS) », *La Chronique du CEPED*, No 39.
- Guigou B, 1992,** *Les changements du système familial et matrimonial : les Sérères Sine (Sénégal)*, Thèse de doctorat sous la direction de Georges Balandier, Paris-EHESS, 548 p.
- Hertrich V, Delaunay V, 1998,** « Adaptations matrimoniales face à deux situations de crise, aiguë ou chronique en milieu rural sahélien », in Francis Gendreau (ed), *Crises, pauvreté et changements dans les pays du sud*, ESTEM-Paris, p.250-265.
- Lapierre-Adamcyk E, 1999,** « L'union libre », *Cahiers québécois de démographie*, 28(1-2)

Lesthaeghe R, Kaufmann G, Meekers D, 1989, « The Nuptiality Regimes in sub-Saharan Africa », in: Ron Lesthaeghe (ed), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, University of California Press. Pp.238-333.

Locoh T, 1994, « Social Change and Marriage Arrangements : New Types of union in Lomé, Togo », in: Caroline Bledsoe et Gilles Pison, (eds), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa, Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Clarendon Press. Oxford. Pp.215-230.

Locoh T, 2003, « Baisse de la fécondité et mutations familiales en Afrique subsaharienne » in : Hertrich Véronique et Keita Seydou (coord.) *Questions de population au mali*, 293 p.

Meekers D, 1992, « The Process of Marriage in African Societies : A Multiple Indicator Approach. » *Population and Development Review*, 18(1): 61-78.

Mondain N, Delaunay V, LeGrand T, 2004, « Life before Marriage: Changes in Couple Formation and Premarital Pregnancies Among the Sereer Siin in Senegal » In: Mondain Nathalie, *‘Être en âge de se marier’ et choix du conjoint : continuité et changements des processus matrimoniaux en milieu rural sénégalais*, thèse de doctorat en démographie, Université de Montréal : 72-102.

Ndiaye C, Delaunay V, Adjamagbo A, 2003. “Connaissance et utilisation des méthodes contraceptives en milieu rural Sereer au Sénégal”, *Cahier Santé AUF*, 13 (1) : 31-37.

Thiriart M-P, 1999, « Les unions libres en Afrique sub-saharienne », *Cahiers Québécois de Démographie* 28(1-2) : 81-115

van de Walle E, Meekers D, 1994, « Marriage Drinks and Kola nuts », in : Caroline Bledsoe et Gilles Pison (eds.), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa, Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Clarendon Press. Oxford, pp. 25-54

van de Walle E, 1968, « Marriage in African Censuses and Inquiries », in : William Brass, Ansley J. Coale, Paul Demeny, D.F. Heisel, F. Lorimer, A. Romaniuk et Etienne van de Walle (eds), *The Demography of Tropical Africa*, Princeton University Press. Pp.183-238.

van de Walle E, 1993, « L’âge au mariage : tendances récentes », in : Karen H. Foote, Kenneth H. Hill et Linda G. Martin (eds), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, Travaux et documents INED Cahier No135. Pp. 119-154.

Waïtzenegger F, 2002, *Femmes entre ville et campagne : influences et contraintes aux changements sanitaires (Niakhar, Sénégal)*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, Département de démographie.